

Nombre de conseillers :

- En exercice	:	19
- Présents	:	14
- Absents	:	1
- Représentés	:	4
- Votants	:	18

Le conseil municipal s'est réuni le 28 Septembre 2018, à 19 h 00, en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry DUPOUÉ, Maire de la Bernerie-en-Retz.

Étaient présents :

Thierry DUPOUÉ, Maire, Jacques PRIEUR, Roland HENTZIEN, Raymond LE FLOCH, Martine DUBOIS, Adjoint, Jean-Paul DAVIAUD, Françoise SEILLÉ, Gilles LAURENT, Gilles PICHARD, Roger LOUËRAT, Jean-Louis VERISSON, Jean-Yves LAIGLE, Béatrice GRELIER, Antoine CHIFFOLEAU, Conseillers Municipaux.

Étaient absentes représentées :

- Sophie LORMAN (pouvoir à Raymond LE FLOCH)
- Eléna FUSI/PERRODEAU (pouvoir à Jean-Yves LAIGLE)
- Laurence BRETON (pouvoir à Thierry DUPOUÉ)
- Valérie BRIAN/KRÖGER (pouvoir à Martine DUBOIS)

Était absente : Catherine LEROY

Secrétaire de séance (article L 2121-15 du CGCT) : Jean-Louis VERISSON est nommé secrétaire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le procès-verbal n° 6 du 27 Juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

Avant l'ouverture de la séance, une minute de silence a été observée pour honorer la mémoire de Jean-Paul MAAS, conseiller municipal, décédé le 7 Août 2018.

COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS DONNÉES AU MAIRE (article L. 2122-22 CGCT)

De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- Convention d'occupation du domaine communal en date du 17 Avril 2018 entre la commune et Monsieur Hugo AUDOIRE pour une activité de vente de boissons non alcoolisées

De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

- concession 50 ans n° 1848 au nom de Monsieur KERBOVIAC Hubert
- concession 10 ans n° 1839 au nom Monsieur MOHR Anthony
- concession 15 ans n° 1277 au nom de Monsieur MANGIN Henri
- concession 50 ans n° 1250 au nom de Monsieur BACHELIER Vincent
- concession 15 ans n° 1851 au nom de Madame RENAUD Maryse
- concession 15 ans n° 1852 au nom de Monsieur RONDINEAU Yoann
- concession 15 ans n° 498 au nom de Monsieur MARCHAND Jean-Claude
- concession 15 ans n° 824 au nom de Monsieur SEILLÉ Yves et Madame SEILLÉ Christiane
- concession 10 ans n° 1854 au nom de Madame SETOUT Séverine
- concession 30 ans n° 1276 au nom de Madame LARTIGUE Françoise
- concession 15 ans n° 1264 au nom de Monsieur ROSE Nicolas

- concession 30 ans n° 1275 au nom de Monsieur GENDRON Gaël et Madame GENDRON Anne

1.1.- Ouverture de l'actionnariat de Loire-Atlantique Développement – SPL aux communes et groupement de collectivités de Loire-Atlantique

Le rapporteur informe l'assemblée que par courrier du Président de Loire-Atlantique Développement en date du 26 Juin 2018, l'agence d'ingénierie publique Loire-Atlantique développement regroupant LAD-SELA, LAD-SPL et le CAUE 44 accompagne de nombreuses collectivités locales et plus particulièrement depuis la mise en œuvre de la loi NOTRE et est sollicitée pour les conseiller, les accompagner dans la réalisation d'études ou réaliser pour leur compte des équipements publics.

Or, et conformément à la réglementation en vigueur, seuls les actionnaires de LAD-SPL peuvent bénéficier du panel de prestations d'ingénierie proposées par l'agence dans le cadre d'une relation de « quasi-régie » ou « in house ».

Le Conseil départemental a décidé de proposer la cession de 600 actions donnant ainsi la possibilité pour chaque commune d'en acquérir 3 actions à 100 € l'unité, soit un coût limité à 300 € par commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide d'adhérer à Loire-Atlantique développement, agence d'ingénierie publique au service des territoires de Loire-Atlantique
- Décide de devenir actionnaire et d'acquérir 3 actions à 100 € l'unité, soit 300 €

1.2.- Pavillon Bleu – renouvellement de la candidature pour 2019

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer le dossier de candidature au label Pavillon Bleu pour l'année 2019. Le coût d'inscription, pour une commune située dans la strate 2 500 à 10 000 habitants, s'élève à 1 130 € auquel s'ajoute 120 € par plage (x 2), soit un total s'élevant à 1 370 € (pour 2018 : 1 315 €). Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6281, concours divers & cotisation, de la section de fonctionnement du budget primitif 2019.

1.3.- Demande de subvention auprès de « Pornic Agglo Pays de Retz » pour circuit de randonnée

Le rapporteur porte à la connaissance de l'assemblée délibérante le projet proposé pour l'inscription d'un itinéraire au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. Cet itinéraire s'étend sur la commune de la Bernerie en Retz. La distance du parcours s'élève à 1.95 km. Ce nouvel itinéraire devra être approprié à la pratique de la randonnée et ne saurait allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés.

L'inscription au PDIPR se fait par délibération du Conseil départemental. La communauté d'agglomération se charge de créer le panneau de départ de randonnée et la mise en place de la signalétique et du balisage du circuit.

Le rapporteur sollicite l'accord du conseil pour le passage de l'itinéraire sur les voies concernées et propose de dénommer le circuit « Plan d'eau et haut de plage - l'accessibilité pour tous ».

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise le passage de l'itinéraire sur les voies suivantes : promenade du plan d'eau Maurice Giros, promenade Yvonne Wilson, platelage en haut de la grande plage & esplanade Bellevue
Dénomme le circuit « Plan d'eau et haut de plage - l'accessibilité pour tous »
Demande au conseil départemental l'inscription de cet itinéraire au PDIPR.
- Sollicite la communauté d'agglomération « Pornic Agglo pays de Retz » pour une prise en charge des travaux de signalisation & du panneau de départ
- S'engage à informer, préalablement le Conseil Départemental, dans le cas d'aliénation ou de suppression du/des voies en lui proposant un itinéraire de substitution
- S'engage à laisser les voies ouvertes et à les entretenir

1.4.- Tarifs communaux : instauration d'une tarification pour un spectacle

Un grand spectacle de magie sera proposé les 27 et 28 Octobre 2018, à la salle des fêtes. Le spectacle sera payant. Dans ces conditions, il convient de fixer les tarifs d'entrée. Il est proposé les tarifs suivants :

- Pour adultes : 15 €
- Pour enfants de moins de 12 ans : 5 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs proposés.

Catherine LEROY, conseillère municipale, est arrivée en séance à 19 h 40 et prend part aux débats à partir de la 5^{ème} question.

Nombre de conseillers :

- En exercice	:	19
- Présents	:	15
- Absents	:	/
- Représentés	:	4
- Votants	:	18

Étaient présents :

Thierry DUPOUÉ, Maire, Jacques PRIEUR, Roland HENTZIEN, Raymond LE FLOCH, Martine DUBOIS, Adjoint, Jean-Paul DAVIAUD, Françoise SEILLÉ, Gilles LAURENT, Gilles PICHARD, Catherine LEROY, LOUËRAT, Jean-Louis VERISSON, Jean-Yves LAIGLE, Béatrice GRELIER, Antoine CHIFFOLEAU, Conseillers Municipaux.

Étaient absentes représentées :

- *Sophie LORMAN (pouvoir à Raymond LE FLOCH)*
- *Eléna FUSI/PERRODEAU (pouvoir à Jean-Yves LAIGLE)*
- *Laurence BRETON (pouvoir à Thierry DUPOUÉ)*
- *Valérie BRIAN/KRÖGER (pouvoir à Martine DUBOIS)*

Était absent : /

1.5.- Demande de subvention voie cycle – Rue Burlot – Fonds européen de développement régional (FEDER)

Dans le cadre de la création d'une voie cycle en site propre, rue Gilbert Burlot, les fonds européens peuvent venir abonder l'enveloppe des subventions. Le fonds européen de développement régional (FEDER) intervient dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale.

Le 3 septembre, un dossier a été déposé auprès du Conseil Régional au titre de l'action « 4.5.1 -Investissement en site propre pour le développement des modes de déplacements doux » du programme opérationnel régional FEDER-FSE 2014-2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'opération,
- Approuve le plan de financement,
- Sollicite une subvention au titre de l'action « 4.5.1 -Investissement en site propre pour le développement des modes de déplacements doux » du programme opérationnel régional FEDER-FSE 2014-2020.

2.- AFFAIRES SCOLAIRES, ASSOCIATIVES, ENFANCE & JEUNESSE

3.- RESSOURCES HUMAINES

4.-URBANISME - DOMANIALITÉ

4.1.- Classement d'une tombe dans le patrimoine communal (Charles-Julien SALAÛN)

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que dans sa séance du 27 Novembre 2015, le conseil municipal avait décidé d'intégrer 12 tombeaux présentant un intérêt historique dans le patrimoine privé de la commune.

La procédure de reprise de concession à l'état d'abandon arrive à son terme. A la lecture de différents courriers et articles, il apparaît qu'un nouvel emplacement dans le cimetière section H nos 92 – 93 – 94 -95 – 96 doit être rajouté à la précédente liste.

Cet emplacement a été concédé à la famille SALAÛN. Une concession perpétuelle a été enregistrée le 14 Octobre 1904 (conversion d'une concession trentenaire existante).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'intégrer dans le patrimoine privé de la commune, l'emplacement section H, n°92 – 93 – 94 – 95 & 96.

5.1.- Convention entre l'agence foncière et la commune

La commune de La Bernerie-en-Retz a été contactée par l'association intercommunale d'entraide aux personnes âgées afin d'envisager l'implantation d'un nouvel EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) sur la commune en remplacement de celui existant avenue Louis Gautier. Deux sites en particulier ont été étudiés. La commune est partiellement propriétaire des emprises envisagées, mais la réalisation du futur projet nécessitera l'acquisition de plusieurs parcelles appartenant à des propriétaires privés afin de pouvoir disposer d'une entité foncière d'au moins 8000m² et des accès nécessaires.

Afin de mener les négociations foncières, la commune a fait appel à l'Agence Foncière de Loire Atlantique. Les conditions de son intervention sont encadrées par une convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le principe d'intervention de l'Agence Foncière de Loire Atlantique pour mener les négociations foncières en vue de l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du projet d'EHPAD ;
- Autorise le maire à signer la convention entre l'Agence Foncière de Loire Atlantique et la commune, jointe au dossier.

5.2.- Constitution d'une servitude de passage et de tréfond sur les parcelles AP n° 238 & 271 (différé)

6.- AFFAIRES DIVERSES

6.1.- Institution et vie politique – remplacement d'un conseiller municipal au sein de commissions

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de compléter diverses commissions jusqu'à la fin du mandat afin de remplacer Jean-Paul MAAS.

I.- Affaires financières

Commission finances, budget présidée par Laurence BRETON

Membres : Thierry DUPOUÉ, Jacques PRIEUR, Laurence BRETON, Roland HENTZIEN, Sophie LORMAN, Raymond LE FLOCH, Martine DUBOIS, Jean-Louis VERISSON, Gilles LAURENT (1 poste à pourvoir en remplacement de Jean-Paul MAAS).

Pas de candidat.

II.- Aménagement du territoire, urbanisme : Roland HENTZIEN – 2ème adjoint

Commission PLU, ZPPAUP/AVAP

Membres : Roland HENTZIEN, Raymond LE FLOCH, Françoise SEILLÉ, Laurence BRETON, Jean-Louis VERISSON, Roger LOUËRAT (1 poste à pourvoir en remplacement de Jean-Paul MAAS)

Est candidat : Jacques PRIEUR

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Jacques PRIEUR comme membre de la commission PLU, ZPPAUP/AVAP

III.- Culture, communication, animations : Sophie LORMAN 3ème adjointe

Commission Internet, Réseaux sociaux

Membres : Sophie LORMAN, Gilles PICHARD, Catherine LEROY, Jacques PRIEUR, Valérie BRIAND-KRÖGER (1 poste à pourvoir en remplacement de Jean-Paul MAAS)

Est candidat : Antoine CHIFFOLEAU

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Antoine CHIFFOLEAU comme membre de la commission Internet, Réseaux Sociaux.

6.2.- Institution et vie politique – commission d’appels d’offres – remplacement d’un conseiller municipal

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur Jean-Paul MAAS, conseiller municipal faisait partie de la commission d’appels d’offres en tant que membre suppléant.

Membres titulaires : Raymond LE FLOCH, Roger LOUËRAT, Laurence BRETON

Membres suppléants : Roland HENTZIEN, Gilles LAURENT,

Le Maire propose à l’assemblée de compléter la liste dite « d’appels d’offres » jusqu’à la fin du mandat.

Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder au vote afin d’assurer son remplacement.

Est candidat : Jacques PRIEUR

Le conseil municipal, à l’unanimité, désigne Jacques PRIEUR comme membre suppléant de la commission d’appels d’offres.

7.- RAPPORTS ET BILANS ANNUELS

7.1.- Rapport annuel 2017 – élimination des déchets

Ce rapport ne fait pas l’objet d’un vote mais simplement d’une présentation devant le conseil municipal.

7.2.- Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public – assainissement collectif

Ce rapport ne fait pas l’objet d’un vote mais simplement d’une présentation devant le conseil municipal.

7.2.- Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public – assainissement non collectif

Ce rapport ne fait pas l’objet d’un vote mais simplement d’une présentation devant le conseil municipal.

7.4.- Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service d’eau potable

Ce rapport ne fait pas l’objet d’un vote mais simplement d’une présentation devant le Conseil Municipal.

7.5.- Approbation du rapport de la commission locale d’évaluation des charges transférées - 2018

Conformément aux dispositions de l’article 1609 nonies C du code général des impôts, la commission locale d’évaluation des charges transférées (CLECT) est chargée d’évaluer le montant des charges transférées des communes vers l’EPCI afin de permettre un juste calcul de l’attribution de compensation versée par la communauté d’agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » à ses communes membres.

Dans ce cadre, il est nécessaire d’ajuster les attributions de compensation (AC) des communes afin de prendre en compte certaines évolutions applicables depuis le 1er janvier 2018, à savoir :

- l’instauration de la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)
- la mise en place d’un service de navette estivale sur Pornic
- le calcul détaillé des transferts de charges figure dans le rapport présenté en annexe.

Au regard de ces éléments, la CLECT du jeudi 13 septembre 2018 a arrêté, à l’unanimité, les montants définitifs des attributions de compensation à reverser aux communes membres de la communauté d’agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » au titre de l’année 2018. Il appartient à la commune de se prononcer sur les transferts de charges évalués par la CLECT pour l’année 2018 par délibération du conseil municipal, avant le 13 décembre 2018. Pour la commune, l’attribution de compensation s’élève à :

	AC provisoires 2018 validées au Conseil du 21- 12-2017	AC définitives proposées par la CLECT du 13-09- 2018	Evolution des AC
La Bernerie-en-Retz	837 300 €	837 300 €	0 €

Le conseil municipal, à l’unanimité, valide le rapport 2018 de la CLECT de la communauté d’agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »

8.- INTERCOMMUNALITÉ & SYNDICATS

8.1.- Création groupement de commandes relatif au règlement général sur la protection des données (RGPD)

Dans un souci d'optimisation de gestion et de rationalisation de la commande publique, la communauté d'agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » et les communes membres proposent la constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public relatif à :

- la mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes sont formalisées dans une convention constitutive. Celle-ci sera soumise dans les mêmes termes à l'approbation du Conseil Municipal de chaque commune membre du groupement et du Bureau Communautaire de « Pornic Agglo Pays de Retz ».

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de la création d'un groupement de commande entre la commune de la Bernerie en Retz, la communauté d'agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » et les communes membres, en vue de la passation d'un marché public relatif à la mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données
- Approuve la convention constitutive du groupement de commande, coordonné par la communauté d'agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »
- Autorise le Maire ou son 1er adjoint à signer cette convention constitutive.

8.2.- Création groupement de commandes relatif aux prestations de balayage des voiries

Dans un souci d'optimisation de gestion et de rationalisation de la commande publique, la Commune de la Bernerie en Retz, la communauté d'agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » et les communes membres proposent la constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public relatif à :

- des prestations de balayage des voiries et prestations annexes

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes sont formalisées dans la convention constitutive. Celle-ci sera soumise dans les mêmes termes à l'approbation du Conseil Municipal de chaque commune membre du groupement et du Bureau Communautaire de « Pornic Agglo Pays de Retz ».

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de la création d'un groupement de commande entre la commune de la Bernerie en Retz, la communauté d'agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » et les communes membres, en vue de la passation d'un marché public relatif à aux prestations de balayage des voiries et prestations annexes
- Approuve la convention constitutive du groupement de commande, coordonné par la communauté d'agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »
- Autorise le Maire ou son 1er adjoint à signer cette convention constitutive

9.- D.I.A.

numéro de dossier	Adresse du bien	référence cadastrale	renonciation	Nom du propriétaire
18-109	17 rue Jean Duplessis	AH 1149/1155	14/06/18	NUGON Michel
18-110	4 rue René Guy Cadou	AW 55	02/07/18	BOURRIAU Monique
18-111	27 rue du Docteur Richelot	AD 582	02/07/18	HERVY Nicolas
18-112	109 rue des Moutiers	AN 126	02/07/18	SAGERET Martine
18-113	1 rue de la Beltière	AK 583	02/07/18	JARRION Didier
18-114	1 avenue	AL 648	02/07/18	CTS TIMBERT

	des Buissonnets			
18-115	rue de la Sennetière	AM 168p	02/07/18	CTS DE TROGOFF
18-116	rue Alsace Lorraine	AL 966	02/07/18	CTS LEHOUELLEUR Serge
18-117	20 rue de Noirmoutier	AH 394	17/07/18	SCI LES SAPINS LAIGLE Jean- Yves
18-118	21 rue Georges Clemenceau	AH 1064	17/07/18	BLANCHARD Claude
18-119	rue de la Montée à la chatte	AP 280p/279/276p/277p/200	17/07/18	FOUCHER Régine
18-120	avenue des Rochers du Roi - rue des Hermelles	AZ 338/339/340/352/347/350/346/345/344/343/341/342	17/07/18	SNC FONCIER CONSEIL
18-121	36 rue Jean- Baptiste Charcot	AB 934	17/07/18	SNC NATURA MARE
18-122	5 rue Florence Arthaud	AZ 360	23/07/18	SNC NATURA MARE
18-123	56 rue des Carrés	AL 254/259/806/807/808/809/810	23/07/18	BRAS Claude ROBIN Bernadette
18-124	6 la Blinière	AY 185	23/07/18	CAILLAUD F THOMAS C
18-125	73 rue de Pornice	AD 440	23/07/18	DUTRIEUX Claudette
18-126	10 chemin du Ruaud	AD 614	23/07/18	BRETON Marc
18-127	38 rue Gilbert Burlot	AX 291p	23/07/18	EVEN Noëlle DAVIAUD Jean-Paul
18-128	15 rue Alphonse Daudet	AH 138	07/08/18	EVEILLE Marie
18-129	73 rue Georges Clemenceau	AH 483	07/08/18	TAILLARD Jeannie
18-130	Rue de Pornic - Port St Jacques	AE 336/337/339/343/345/354/356/358	07/08/18	MAYEUX Maité
18-131	4 impasse Jean Bart	AM 608	07/08/18	MARACHE Armelle
18-132	120 rue de Pornic	AD 272	07/08/18	CTS CHAUVIN
18-133	3 rue des Hermelles	AZ 339	26/07/18	FONCIER CONSEIL
18-134	rue des Hermelles	AZ 346	26/07/18	FONCIER CONSEIL

18-135	1 rue Jules Dumont d'Urville	AC 545	07/08/18	DOUILLARD Denis
18-136	1 rue des Jonquilles	AB 917	07/08/18	LE BOURDAT Loïc
18-137	40 bis rue des Moutiers	AL 967	07/08/18	SARL VISIOR
18-138	40 rue des Moutiers	AL 969	17/08/18	SARL VISIOR
18-139	40 bis rue des Moutiers	AL 968	17/08/18	SARL VISIOR
18-140	77 rue de Pornic	AD 641	17/08/18	BLANCHARD Sonia
18-141	6 rue Brié	AH 733	17/08/18	FOULONNEAU Jean-Pierre
18-142	28 rue des Courettes	AK 693	17/08/18	FONDATION DE LA PROVIDENCE
18-143	Le vent du sud	AZ 111 et 112P	17/08/18	CTS CALLEAU
18-144	9 rue du Maréchal Foch	AK 423	17/08/18	VILAIN Marie
18-145	9 rue du Maréchal Foch	AK 423	17/08/18	VILAIN Marie
18-146	9 place de l'église	AK 54	17/08/18	BAHUAUD Francette
18-147	12 rue du Champ de Chapelle	AH 625/621/623	06/09/18	BELLEAU Claude
18-148	1bis pâtis de la Rinais	AD 384/549	06/09/18	ROY Xavier
18-149	15 rue des Moutiers	AL 82	06/09/18	DENOUX Stéphane
18-150	5 avenue d'Armor	AH 904	06/09/18	SCI Les Rosiers d'Armor
18-151	21bis rue du Dr Richelot	AD 297	06/09/18	LECHAT Daniel
18-152	rue des Tourterelles	AB 229	25/09/18	ESCLAPEZ Louis
18-153	16 rue du Professeur Lemière	AD 309	25/09/18	MAITRE Claude
18-154	16 bis rue de la Beltière	AK 129	25/09/18	SECHER Isabelle

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Dressé à la Bernerie-en-Retz, le 1^{er} Octobre 2018,

Le Maire,

Thierry DUPOUÉ

Affiché sur le tableau extérieur prévu à cet effet le 3 Octobre 2018,

Le Maire,

Thierry DUPOUÉ

Conseil Municipal V2

page 8